

Le rempart de l'éperon barré de la Brèche-au-Diable, commune de Soumont-Saint-Quentin (Calvados)

Bernard Edeine

Citer ce document / Cite this document :

Edeine Bernard. Le rempart de l'éperon barré de la Brèche-au-Diable, commune de Soumont-Saint-Quentin (Calvados). In: Gallia préhistoire, tome 9, fascicule 1, 1966. pp. 247-262;

doi : 10.3406/galip.1966.1263

http://www.persee.fr/doc/galip_0016-4127_1966_num_9_1_1263

Document généré le 15/06/2016

NOTES

Le rempart de l'éperon barré de la Brèche-au-Diable (dit aussi du Mont-Joly) commune de Soumont-Saint-Quentin (Calvados)

Bien que de très nombreux auteurs aient à des époques diverses essayé de décrire et de dater avec plus ou moins de bonheur et de précision les camps, refuges ou enceintes fortifiés des trois départements de la Basse-Normandie (Calvados, Manche et Orne), sur une bonne centaine de ces ouvrages on ne connaît qu'une seule étude digne de ce nom, du rempart de l'un d'eux, à savoir celle du Châtellier-Le Petit-Celland près d'Avranches (Manche), étude faite par Sir Mortimer Wheeler en 1938¹. Ce rempart, Mortimer Wheeler a pu l'identifier comme un rempart gaulois de la Tène II (56 av. J.-C.). J. Gourvest en 1960 a étudié le rempart du Castillon près de Balleroy (Calvados)², mais cette étude reste imprécise. Il semble seulement qu'on puisse penser que, comme au Châtellier, on se trouve en présence d'un « murus gallicus ». Il était donc particulièrement nécessaire de procéder à une étude minutieuse du rempart de l'éperon barré de la Brèche-au-Diable, apparemment antérieur aux deux remparts mentionnés ci-dessus.

Le site de la Brèche-au-Diable, est un éperon barré type, situé commune de Soumont-

Saint-Quentin (Calvados) à 27 km de Caen et à 7 km de Falaise. Site archéologique connu depuis 1798, il est formé par un promontoire naturel découpé dans les quartzites hercyennes par la rivière le Laizon qui forme là une vallée épigénique typique. En fait, ce site se trouve au niveau général de la plaine calcaire qui l'entoure. Il paraît la dominer parce que les falaises qui le bordent sont abruptes et que la plaine est entamée profondément par la vallée très encaissée du Laizon.

Les côtés nord, ouest et sud de ce promontoire se présentent sous forme de falaises presque verticales et n'ayant jamais moins de 50 à 60° de pente, mais parsemées de rochers éboulés. Seul le côté est du promontoire se rattache sans dénivellation sensible à la plaine environnante. Il était naturel que les divers occupants de cet éperon aménagent ce côté, faible au point de vue défensif, le jour où ils voulurent en faire un lieu fortifié. Dans le temps ces occupants furent très divers. Les traces d'établissement de populations que nous avons trouvées sur ce site même, si nous laissons de côté les vestiges moustériens, remontent au moins au Chasséen vers 3000 av. J.-C. Depuis cette date jusqu'à nos jours, ce site paraît avoir été fréquenté sans solution de continuité, car on y retrouve des éléments des civilisations suivantes : Chalcolithique, Bronze, Hallstatt, Tène, Gallo-Romain, Mérovingien et Carolingien (nécropole), Moyen-Age.

(1) Sir Mortimer WHEELER. *Hill-Forts of Northern France*, Oxford, University Press, 1957, p. 38-54, plans et photos.

(2) J. GOURVEST, L'oppidum de Castillon (Calvados) in *Annales de Normandie*, 11^e année, n° 1, mars 1961, p. 99-103, 2 photos.



1. Vue aérienne de l'éperon barré. Le pointillé indique la limite du rempart. Le trait blanc marque l'emplacement de la fouille perpendiculaire au rempart.

Les archéologues qui ont étudié ou visité ce site n'ont pas été tous d'accord sur sa destination : pour Galeron c'était un camp gaulois, réoccupé par les Romains³ ; pour Caumont c'était un camp romain⁴ ; la carte d'État-Major de 1848 se contente de la désignation « ancien camp », pour Eugène-Eudes Deslongchamps c'était aussi un camp romain, ainsi que pour Costard⁵. Le Dr R. Doranlo niait même contre L. Coutil l'existence du rempart⁶. Mortimer Wheeler d'après Lange, Caumont, Mortillet et Doranlo indique seule-

ment que le rempart est en grande partie détruit⁷.

Il était donc important d'essayer de déterminer qui avait construit ce rempart d'environ 150 mètres de longueur et qui enferme un camp d'environ 4 hectares de superficie. Un premier examen de ce rempart, notamment du côté sud-est, entre les points A et B du plan général (fig. 2), montre qu'il est apparemment construit de gros blocs de quartzite formant un parement en *opus incertum* (fig. 1). Mais cet examen superficiel ne pouvait apporter aucun élément valable de datation. Ce que l'on pouvait seulement noter par un examen du terrain et de l'ancien plan cadastral de 1813, c'est que le système défensif complémentaire ne pouvait comporter de fossé très profond, étant donné que les rochers du sous-sol sont à fleur de terre, mais que le dit rempart semblait précédé d'une berme, dont on retrouve

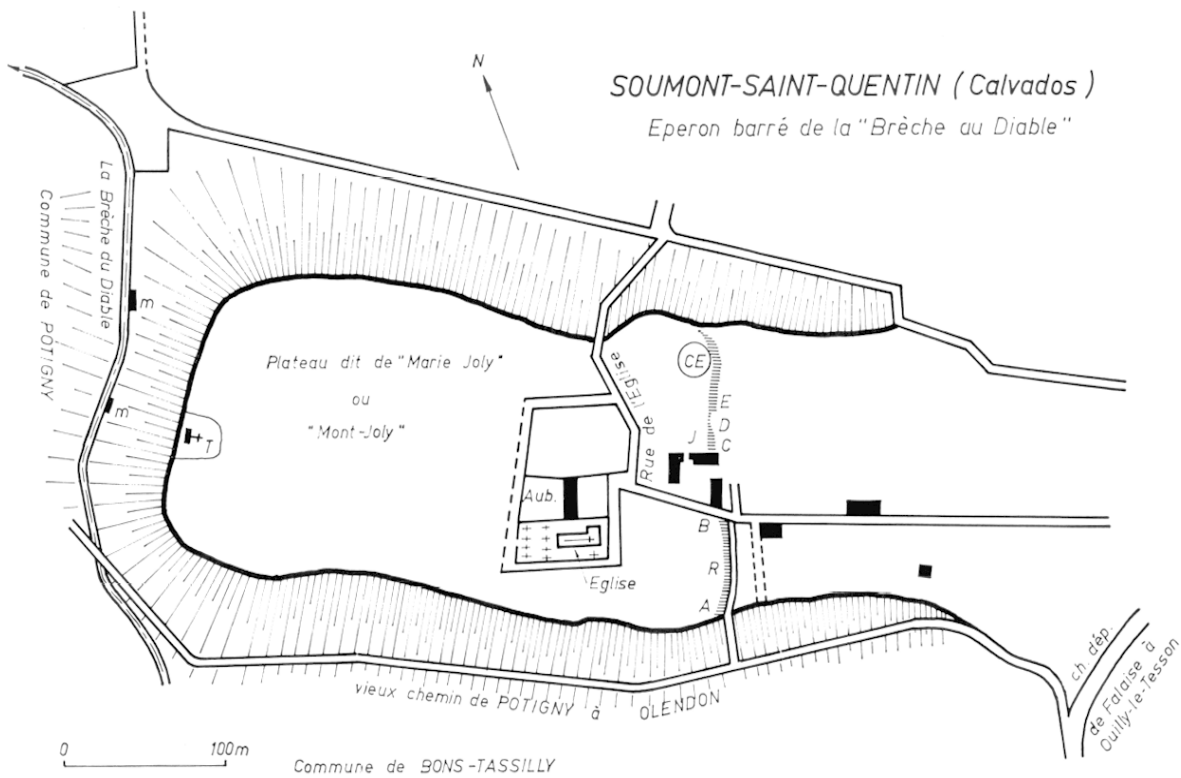
(3) F. GALERON, *Statistique de l'arrondissement de Falaise*. II, p. 472.

(4) A. CAUMONT (de), *Statistique monumentale*. II, p. 323.

(5) Eugène-Eudes DESLONGCHAMPS, Note sur les stations préhistoriques découvertes aux environs de Falaise (Calvados) par M. COSTARD, in *Mém. Soc. des Ant. de Norm.*, 3^e série, IX^e vol., XXIX^e vol. de la collect. 1877, p. 202.

(6) R. DORANLO (Dr), *Le Mont Joly historique et archéologique*, Falaise, 1942, in-8^o, 66 p., p. 51.

(7) Sir Mortimer WHEELER, *op. cit.*, p. 117.



2. Plan de l'éperon barré. Égl. : église de l'ancienne commune de Saint-Quentin-la-Roche. T : tombeau de l'actrice Marie Joly. Aub. : « Auberge de Marie Joly ». R. : rempart de l'éperon barré. m. : ruines de moulins à colza. CE. : château d'eau.

la limite externe par le petit chemin C de l'ancien plan cadastral. Ce chemin a été reporté au pied même du rempart, en C-D, il y a plusieurs décennies. Cependant, lorsqu'on a creusé une tranchée pour la pose de canalisations de distribution d'eau, au pied même du rempart, au point T, dans la coupe de la tranchée on remarquait une sorte de petit fossé en forme de trapèze régulier, dont le plus grand côté (surface de la route) avait 5 m de long, largeur supérieure du fossé donc, la hauteur 1,10 m (soit profondeur du fossé) et la base (fond) 0,75 m. La terre de remplissage ne présentait aucun vestige archéologique. Il nous paraît que cet élément de fossé doit être postérieur à la construction du rempart. En tout cas il ne pouvait être continu sur toute la longueur du rempart.

L'examen du terrain amène à conclure logiquement que la route conduisant à l'auberge actuelle, ancien presbytère de l'ex-paroisse de Saint-Quentin-la-Roche, correspond à l'entrée primitive du camp. Comme il est impossible

d'exécuter des fouilles sous la route et que la partie du rempart à droite de cette route, face à l'auberge, a été entièrement détruite par la construction d'une habitation datant au moins du XVII^e siècle. Il n'est pas possible de l'affirmer. Cependant nous savons que le cimetière mérovingien s'étendait sous la route jusqu'à une douzaine de mètres du parement externe du rempart. Il est donc malgré tout douteux que là ait été l'entrée du camp.

Entre les points A-B du plan masse, C-D et E-F, la dénivellation du terrain marque parfaitement le bord externe du rempart. Cependant nous avons préféré couper le rempart entre D et E, point où il présente une pente douce vers l'extérieur. Il nous a semblé que là pouvait être l'entrée du camp. Nous avons donc coupé le rempart perpendiculairement sur une longueur de 26 m, non seulement jusqu'à sa base mais jusqu'au sous-sol, et sur une largeur de 2 m. Nous avons ensuite complété cette fouille en coupant le rempart à partir de l'intérieur du camp sur 3 m,

jusqu'au mètre 27, ces mètres étant désignés par les références 1 α , 2 α , 3 α . La fouille a été exécutée au grattoir de zingueur et au pinceau, ce qui peut paraître stupide dans une fouille de ce genre, les blocs de rocher étant évacués un à un après dessertissage complet⁸. Cette méthode de fouilles fines nous a permis de ne laisser passer aucun indice susceptible de nous aider à dater la construction de ce rempart, et aussi à déterminer les avatars qu'il a subi dans la suite (fig. 3 et 4).

Le travail que nous présentons est le résultat du dévouement, de la cohésion, de la discipline et des qualités techniques d'une équipe à laquelle je ne saurais trop ici rendre un hommage mérité, équipe composée de M^{me} Ed. Lagnel, de M. Beaulieu, M. Chapron et Jean Maley (géologues), M. M. Marteau et MM. R. Caillaud, M. Delval, Ed. Lagnel qui ont exécuté en particulier les relevés de plans et les coupes, ainsi qu'à l'aide apportée par M. Jean Lemonnier, propriétaire du terrain, et par MM. F. Lefrançois et L. Mallet. Comme de coutume, l'illustration de cet article est due à Pierre Bazin, que je tiens à remercier tout spécialement.

Les trois premiers mètres décapés, A 1, A 2, A 3, et B 1, B 2, B 3, ont mis au jour un remblai récent provenant du nettoyage de la cour de la ferme voisine, remblai contenant des débris d'ardoise moderne et cependant un talon de hache en roche dure et quelques éclats de silex, ainsi qu'à 20 cm de profondeur un culot de cartouche de chasse à broche (fig. 5.)

En A 1 et B 1 de gros blocs de grès semblent former une limite. Ce sont les éléments d'un ancien mur de clôture entre deux parcelles de terrain portant les n^{os} 487 et 489 au cadastre du 1^{er} mai 1813. Ils sont d'autre part dans le prolongement du mur d'un ancien jardin situé en J. Le démontage de ce mur de 0,60 m à 0,80 m de largeur montre qu'il est posé à

l'extrême limite de la couche d'éboulis du rempart.

Du mètre 5 A et B au mètre 12, nous sommes dans une terre assez noire jusqu'à 0,60 m de la surface, terre qui ne présente aucune stratigraphie, mais dans laquelle nous notons de nombreux morceaux de silex et de grès brûlé et des traces de charbon de bois. Nous trouvons en B 5 un fragment de hache polie, en A 5 un noyau, en B 6 un fragment de lame et une limace, en B 10 un grattoir. Cette couche est notée b, a étant la couche superficielle de gazon. Cette couche est une couche de terre rapportée relativement récente prise sur le site, d'où les quelques pièces archéologiques découvertes.

A partir du mètre A 8, on commence à trouver sous cette couche de terre à — 0,35 m. — 0,40 m, une terre plus noire recouvrant un blocage de grosses pierres jusqu'au mètre 12, point où nous avons décidé d'arrêter cette première partie de la fouille. En A 12 on note même un bloc de calcaire qui a été chauffé. Cette couche est notée d. Dans les mètres B, au même niveau, la couche d (ici d 1) est caractérisée par de petits cailloux de grès et des silex brûlés formant dans la terre argileuse une sorte de blocage. Cette couche prolonge une couche plus épaisse à cailloutis plus lâche rencontrée en B dans les mètres précédents et notée c.

Entre les mètres 7 et les mètres 12, le niveau supérieur des grosses pierres qui apparaissent et que nous avons déjà signalées plus haut, est formé par une terre très argileuse contenant des fragments de silex brûlés et de petits nodules d'argile cuite rouge. A sa surface entre B 8 et B 12 cette couche donne un fragment de poterie noire micacée, un grattoir sur lame, un fragment de poterie récente en grès, des os carbonisés, de la poterie rouge dure, un fragment de tuile plate. On note après nettoyage de cette couche que les gros blocs commencent à apparaître à partir du mètre 6, 5-7 en A et le mètre 7 en B.

La fouille est alors reprise toujours par paliers à partir du mètre 5. En A 6,50 m les gros blocs sont dégagés et la fouille poursuivie en profondeur du mètre 5 au mètre 7 où la stratigraphie se présente de façon différente.

(8) Nous devons ici remercier tout particulièrement M. Fabre, directeur des Mines de Soumont, qui a bien voulu nous prêter un wagonnet et des rails pour évacuer les déblais ainsi que M. Jean Lemonnier dont le tracteur a été pour nous un engin de levage précieux, nous permettant d'enlever à la verticale les blocs de grès les plus volumineux.



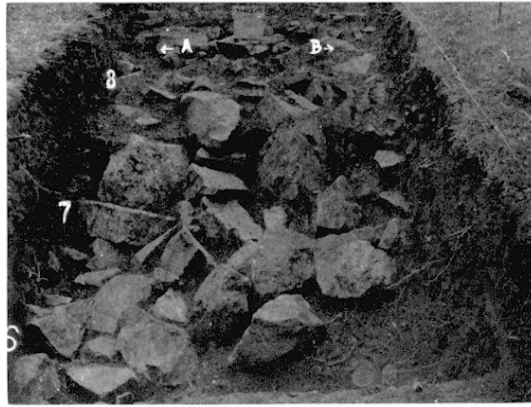
3. La partie sud du rempart (A-B) couverte de broussailles et d'arbres. Sa hauteur est encore ici de 2 m.



4. Le rempart entre C et D du plan général; b, point où a été trouvé le bracelet. Au premier plan reste de la murette de clôture.



5. Le rempart vu de l'intérieur de l'éperon barré, où il est constitué par une pente douce.



6. Mètres 6-7-8 A et B, couche e et g.

En effet, on trouve dans cette partie des blocs de grès beaucoup moins tassés, disposés de façon plus irrégulière dans une terre argileuse moins consistante et qui n'est pas tout celle que l'on rencontre à partir du mètre 7. Nous sommes en présence d'un éboulis avec des blocs de grès sans liaison (couche e) (fig. 6).

De plus sous cet éboulis, à la limite de A 4 et de B 4 on découvre seulement dans les mètres 4, une couche de charbons de bois et de petits os brûlés sur une sorte de sol qui descend en glacis vers le mètre 0, en suivant sensiblement le pendage du sol actuel, ceci à une profondeur de 1 m (couche f). Cette sorte de sol contient de moins en moins de traces de charbon de bois à mesure que l'on descend vers le mètre 0. D'autre part en largeur elle disparaît à la limite des mètres A et des mètres B, mais est très nette dans tous

les mètres A jusqu'au mètre 12. Cette couche comporte des restes de petits foyers en A 3,50 m, A 5,50 m, A 6 m, A 10,50 m et un foyer construit très important d'une profondeur de 0,50 m et d'une largeur identique entre A 4,50 m et A 5 m. Autour de ce foyer se trouvaient des os d'animaux, de la poterie gallo-romaine tardive du III^e ou IV^e siècle (fond de coupe, col de pot de couleur rose et des débris de fer à -1 m. Sous ce sol les structures sont identiques en A et B du mètre 0 au mètre 5, mais en A 8 m une poche de cendres, reste de foyer, se trouve au pied même du début du rempart, sa base atteint la cote -1,20 m. La couche qui vient immédiatement sous la couche f est formée de blocs de grès mêlés à de la terre argileuse. Dans les mètres A 5 et B 5 jusqu'aux mètres A 7 et B 6 les blocs de grès sont plus gros en A et enrobés dans

une terre plus argileuse que celle de la couche e. Dans les mètres A 5 et A 6 on a l'impression que la partie supérieure du rempart a été abattue pour former l'assise du « sol » que nous avons appelé couche f. Cette couche qui prolonge la couche g (blocage du rempart, mais est de consistance différente) a été appelée couche g α .

Du mètre A 7 et du mètre B 6, où en B 6 nous trouvons un petit morceau de bronze informe à -- 1,20 m du niveau du sol actuel, aux mètres 20, jusqu'à une profondeur de 1,30 m, nous nous trouvons dans la partie basse du rempart (couche g) composée de gros blocs de grès enrobés dans un liant d'argile très dure qui par endroit a été durcie par le feu. De nombreuses traces de charbon de bois confirment cette constatation, puisqu'on y rencontre même des nodules d'argile cuite.

Si dans toutes les couches au-dessus du blocage du rempart proprement dit on rencontre éclats et outils de silex, dans l'argile du rempart sauf de nombreuses traces de charbon de bois il n'y a aucun éclat ou outil de silex jusqu'au mètre 14. Du mètre 14 au mètre 20 on trouve quelques os et éclats de silex mais aussi au mètre A 16 à -- 0,68 m une virole en bronze. Quelques amas de charbon de bois plus importants sont remarqués en A 18,5 m et en A 16,75 à -- 0,65 m on note des charbons de bois et des os, l'argile qui entoure ce dernier foyer est rouge, il a donc été fait dans le rempart même.

Du mètre 0 au mètre A 7 et B 6 points où la base et la face externe du rempart apparaissent, la couche c est complètement dégagée jusqu'en A 5, puis la couche g α qui la prolonge jusqu'en A 7 et B 6. On découvre alors une autre couche d'argile sombre que nous nommons couche h, contenant une grande quantité d'os d'animaux et des silex taillés à une profondeur moyenne de 1,40 m. Ce qui est très intéressant c'est que cette couche h s'arrête très exactement au pied du rempart. On peut donc affirmer que ces déchets de cuisine et rebuts d'outils ont été jetés là, sur la berme au pied du rempart au moment où celui-ci était encore en parfait état et dans les années qui ont suivi sa construction. En A 5 cette

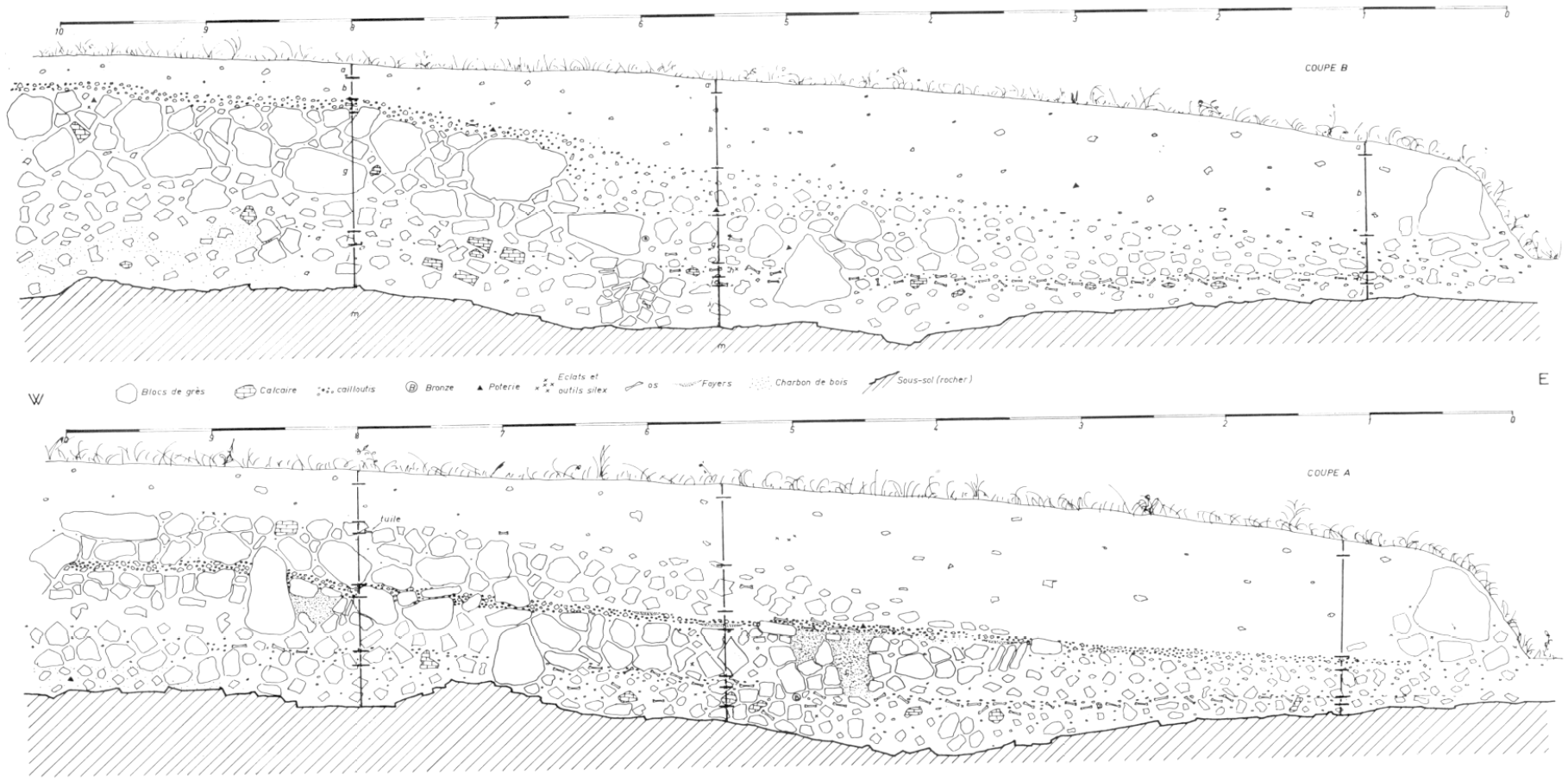
couche donne en outre un élément de bronze mais informe.

Sous cette couche on met au jour une autre couche formée d'une double épaisseur de petits blocs de grès de 10 à 15 cm de côté, et de rares blocs de calcaire. Nous y avons trouvé quelques outils et entre autres un percuteur, un grattoir et un perçoir. Cette couche est notée j (fig. 7).

Des mètres A 7 et B 6 aux mètres A-B 20, sous le rempart proprement dit on suit une couche de terre argileuse plus foncée que l'argile du rempart et qui prolonge la couche h. Cette couche peu épaisse, de 10 à 15 cm en moyenne jusqu'au mètre 12 augmente d'épaisseur en devenant beaucoup plus irrégulière entre les mètres 12 et 20. Nous la désignons par la lettre i. Sauf entre les mètres A 8 et 9 où on y trouve un peu de faune et entre les mètres 17,5 et 20 où elle donne de nombreux éclats de silex et outils, cette couche est peu riche en mobilier. Nous avons remarqué que l'argile de la couche i enrobait des petits cailloux paraissant roulés ou usés. Sous la couche i on retrouve la couche j composée d'argile foncée et de blocs de grès de 20 x 20 cm de côté, dissimulés.

Cette couche j est peu riche, cependant nous y avons fait une découverte que nous considérons comme importante, car assez rare dans l'ouest de la France, à savoir au mètre A 8 à une profondeur de 1,60 m, celle d'un petit morceau d'ambre d'environ 1/3 de cm³ de volume. Au mètre A 7,50 à -- 1,68 m et au mètre A 7,90 à -- 1,65 m deux fragments de poterie rougeâtre à l'extérieur et noire à l'intérieur font partie de la même couche.

A partir du mètre A 9 et de B 8,50 sous cette couche d'argile et de blocaille clairsemée apparaît une couche de terre noire grasse identique à la couche néolithique de l'intérieur du camp, qui va en s'épaississant depuis son début où elle est assez diffuse et où elle ne dépasse pas 15 à 20 cm pour atteindre une épaisseur de près d'un mètre en AB 14 et en AB 18. Cette couche est très riche en outils de silex et donne quelques leçons de poterie, dont un bord décoré d'un quadrillage serré typiquement chasséen. Cette couche est notée couche k. Des mètres 9 aux mètres 10,50 cette



7. Le Mont Joly. Coupe du rempart, sondage XVIII.

couche k est en contact direct avec le rocher du sous-sol (couche m); mais à partir de 10,50 sous la couche chasséenne nous avons relevé une couche irrégulière d'argile jaune-rouge que l'on retrouve sur tout le site et que nous avons appelée couche l. Cette couche est ordinairement stérile, mais dans certains sondages elle nous a donné du moustérien.

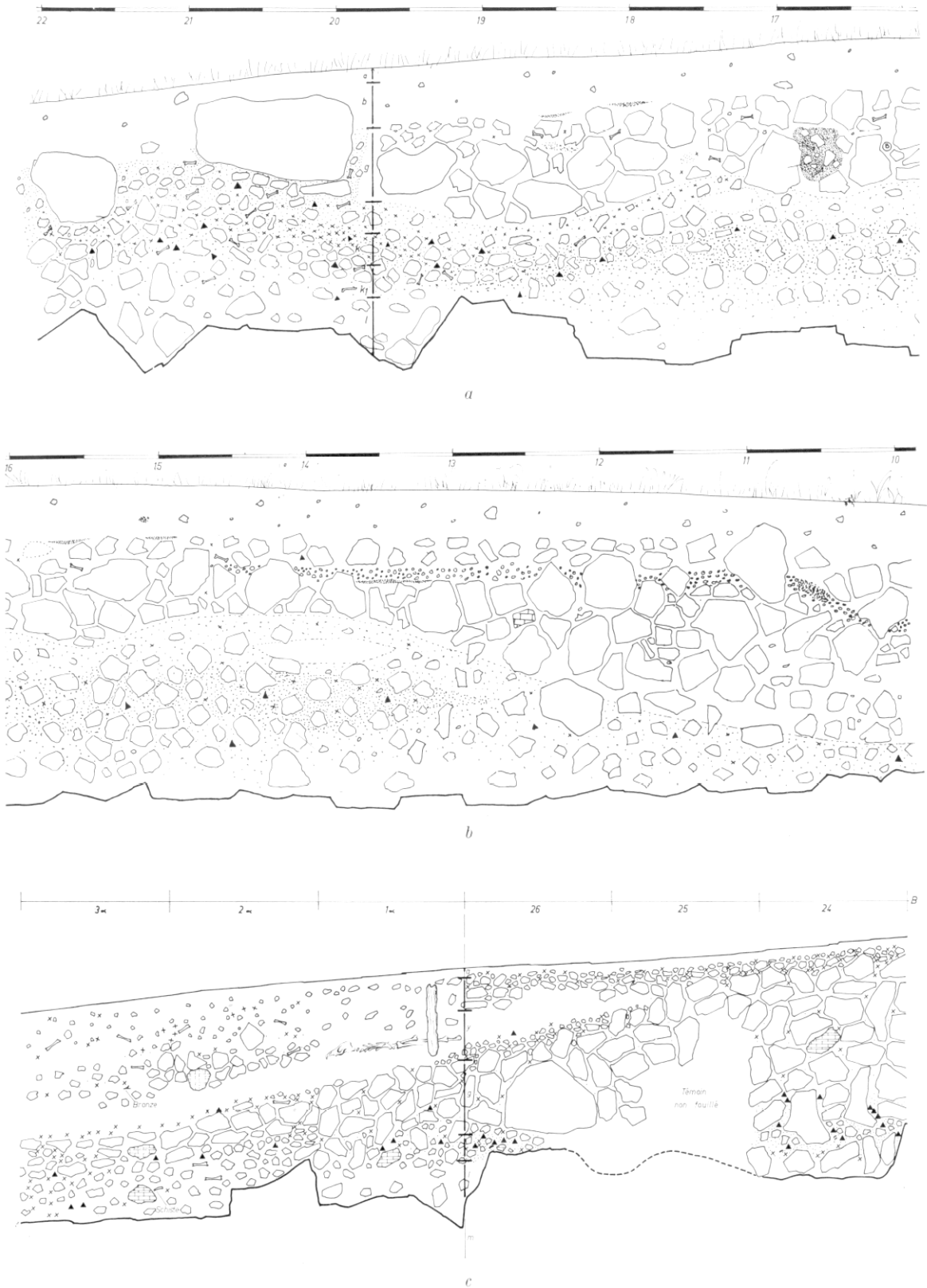
Au mètre B 20-21 nous avons rencontré un très gros bloc de grès qui nous a paru être une pierre levée abattue. La fouille a confirmé que ce mégalithe a bien été renversé dans une fosse, fosse que nous avons délimitée à 20 cm des bords de la pierre. Après complet dégagement on s'aperçoit que sa partie supérieure n'était qu'à 20 cm du niveau du sol actuel, qu'il a été renversé la tête au nord et que le pied avait été consolidé par des blocs de grès, que sa base lorsqu'il était debout reposait à une dizaine de centimètres au-dessus de la couche néolithique k. Il a été redressé en tenant compte de sa position primitive, mais sa base à 35 cm plus haut. Sa hauteur actuelle au-dessus du sol est de 1,56 m. En A 19 un autre mégalithe du même genre est mis au jour, lui aussi couché dans une fosse à une profondeur de 35 cm du sol actuel. La tête s'est brisée lors de son renversement en frappant un bloc de grès plat que nous avons retrouvé. Sa base reposait sur la couche néolithique k. Son dégagement nous a obligé à fouiller les mètres Z 20 et 21 au sud de A. L'argile qui entoure la fosse dans laquelle il avait été couché est analogue à celle du rempart, bien que les blocs de grès qu'elle enrobe soient plus petits. Il a été lui aussi redressé sur place.

La fouille est alors reprise jusqu'au mètre 24,50 et poursuivie jusqu'au mètre 27. Entre les mètres 23 et 26 nous rencontrons une couche de cailloutis contenant de nombreux éclats de silex, couche apparaissant immédiatement en dessous de la couche de gazon a.

Cette couche d'une dizaine de centimètres d'épaisseur surmonte le blocage du rempart en 24 et 25. Dans le mètre 26 elle augmente d'épaisseur pour atteindre une vingtaine de centimètres à la limite de 26-27. Elle ne correspond à aucune couche rencontrée jusqu'ici. Nous la désignons par la lettre x. Elle nous paraît être une couche de remblai faite de matériaux pris en profondeur sur le site. Sous cette couche x, de 25,5 à 26 on retrouve une couche d'argile sombre, couche y, puis une zone de léger cailloutis, couche z, immédiatement située au-dessus du blocage du rempart. On remarque qu'en ce point la couche d'argile y et le blocage du rempart ont un pendage vers l'intérieur du camp d'environ 11° (fig. 8).

La fouille, lors de la campagne 1960, a été arrêtée en ce point, puis poursuivie au cours de l'année 1961 par une équipe réduite. Mais lors de la reprise au début du mètre 27, nous sommes alors tombés sur une fosse contenant un poteau de bois à peine pourri et les restes d'un chien de grande taille enterré à une profondeur de 50 cm. Notre but étant d'essayer de suivre la couche d'argile z il nous a fallu décaler notre sondage vers le nord de plus d'un mètre c'est pourquoi nous lui avons donné les références 1 α , 2 α , 3 α . La couche z fait partie du rempart. A partir du mètre 2 elle recouvre à --- 1,20, --- 1,25 m un blocage moins serré que celui du rempart, contenant des éclats de silex et des outils. Ce blocage lâche qui s'en va en s'amincissant vers l'intérieur du camp arrive à se confondre avec la couche néolithique. Si la couche d'argile z est absolument stérile, au mètre 3 α 40, à une profondeur de 120 cm, nous avons trouvé un document intéressant une partie de boucle ovale de ceinture en bronze (fig. 10).

En résumé l'étude de ce rempart nous a donné les stratigraphies suivantes (cf. les coupes) :



8. Le Mont Joly. Coupe du rempart, sondage XVIII.

Mètre 1 A :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 10	Gazon
b	- 10 à - 85	Couche de remblai récent. Terre argileuse et caillouteuse.
f	- 85 à - 95	Couche de cailloutis tassé contenant des débris de charbon de bois et pouvant être un « sol ».
c	- 95 à - 115	Petits blocs de grès lâches dans une terre argileuse.
h	- 115 à - 123	Couche d'argile foncée contenant de la faune et des silex.
j	- 123 à - 130	Couche d'argile plus claire avec quelques blocs de grès et de calcaire.

Mètre 5,50 A :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 10	Gazon
b	- 10 à - 60	Couche de remblai récent. Terre végétale argileuse et caillouteuse.
e	- 60 à - 95	Blocs de grès dispersés dans une terre argileuse. Couche d'éboulis.
f	- 95 à - 105	Sol. Cailloutis avec charbon de bois, os brûlés, foyers.
g z	- 105 à - 140	Gros blocs de grès plus serrés dans de l'argile jaune foncé.
h	- 140 à - 150	Couche d'argile sombre contenant de la faune en grande quantité.
i	- 150 à - 165	Couche de petits cailloux roulés.
j	- 165 à - 175	Argile plus foncée avec quelques blocs de grès épars, un peu de faune et quelques silex.
m	- 175	Sous-sol rocheux.

Mètre 5,50 B :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 10	Gazon
b	- 10 à - 65	Couche de remblai récent. Terre végétale argileuse et caillouteuse.
c	- 65 à - 100	Cailloutis et blocs de grès lâches.
g z	- 100 à - 135	Blocs de grès dans argile jaune.
h	- 135 à - 145	Couche d'argile plus foncée contenant de la faune en grande quantité.
i	- 145 à - 152	Couche de petits cailloux roulés.
j	- 152 à - 183	Argile plus foncée avec quelques blocs de grès et de calcaire en moins grand nombre, épars avec un peu de faune et quelques silex.
m	à - 183	Sous-sol de grès.

Mètre 8 A :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 10	Gazon
b	- 10 à - 40	Couche de remblai récent.
d	- 40 à - 47	Terre plus noire recouvrant le blocage.
e	- 47 à - 85	Blocs de grès dispersés dans une terre argileuse peu tassée. Couche d'éboulis.
f	- 85 à - 95	Sol formé d'un cailloutis avec charbon de bois, os brûlés et petits foyers.
g	- 95 à - 135	Gros blocs de grès liés par de l'argile pure chauffée par endroits. Blocage du rempart.
i	- 135 à - 145	Terre argileuse foncée et cailloutis.
j	- 145 à - 178	Couche de blocaille dans une terre argileuse foncée.
m	- 178	Sous-sol. Rocher (grès).

Mètre 8 B :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 10	Gazon
b	- 10 à - 25	Remblai récent.
d l	- 25 à - 35	Couche de petits cailloux de grès et de silex brûlés.
g	- 35 à - 122	Gros blocs de grès liés par de l'argile pure chauffée par endroits. Blocage du rempart.
i	- 122 à - 132	Terre argileuse foncée contenant quelques rares os.
j	- 132 à - 167	Blocaille dans terre argileuse foncée.
m	à - 167	Sous-sol rocher de grès.

Mètre 19,75 B :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 10	Gazon
b	- 10 à - 37	Couche de remblai récent.
g	- 37 à - 85	Gros blocs de grès dans argile jaune dure. Rempart.
j	- 85 à - 105	Blocaille dans terre argileuse foncée avec silex (éclats et outils).
k	- 105 à - 123	Terre noire grasse néolithique.
k l	- 123 à - 144	Terre argileuse sombre avec un peu de mobilier.
l	- 144 à - 182	Argile rouge du sous-sol.
m	- 182	Roc de grès du sous-sol.

Mètre 27-1 α :

COUCHE	ÉPAISSEUR	NATURE
a	0 à - 05	Gazon
x	- 05 à - 25	Cailloutis avec nombreux éclats de silex.
y	- 25 à - 50	Argile jaune brun.
z	- 50 à - 60	Cailloutis.
g	- 60 à - 105	Blocage du rempart.
k	- 105 à - 120	Terre noire de la couche néolithique.
l	- 120 à - 162	Argile rouge du sous-sol.
m	à - 162	Grès du sous-sol.

Du rare mobilier et des différences de stratigraphie relevées que peut-on tirer comme renseignements sur l'époque de construction de ce rempart et sur les avatars qu'il a subi dans la suite des temps.

Tout d'abord les différentes coupes des mètres A et B montrent que ce rempart, dont nous n'avons plus que la base, a été construit au moyen de blocs de grès pris sur le site, blocs de grès dont certains avaient plus d'un mètre de long sur 80 cm de large et 50 de hauteur, mais dont la moyenne était de 50×40×30 ou 40. De plus ces blocs étaient liés par un cailloutis noyé dans de l'argile presque pure, argile d'ailleurs abondante au pied des falaises nord et sud de l'éperon, et que cette argile a été durcie par des feux allumés sur place qui ont laissé de nombreuses traces de charbon de bois dans la structure même du rempart.

En outre que le système défensif complémentaire du rempart ne comportait pas à son pied vers l'extérieur de fossé, impossible à creuser dans le roc, mais une berme de 6 à 7 mètres de largeur moyenne.

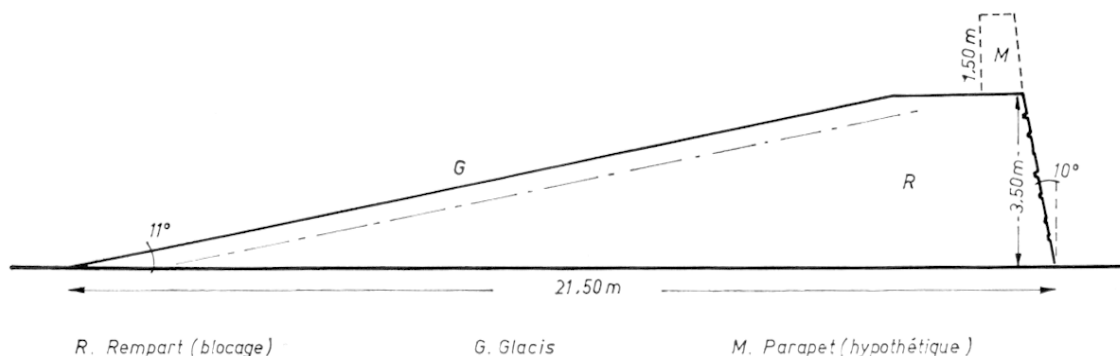
Les coupes montrent encore que le pied du rempart se trouve en A au mètre 6,50-6,60 et en B au mètre 6 ; que son parement externe avait un fruit d'environ 10° vers l'intérieur, elles montrent aussi que le blocage du rempart se retrouve jusqu'au mètre 3 α autrement dit que la largeur maximum de base de ce rempart atteint près de 22,50 m ce qui paraît anormal. En fait nous n'avons pas trouvé

traces de parement interne et vers l'intérieur du camp notre rempart se terminait par « une queue de billard », rampe inclinée qui devait permettre d'atteindre son sommet, constituée par de l'argile presque pure et que l'on retrouve intacte sous le remblai dans les mètres 25,50, 26 et 1 α , 2 α , 3 α . Cette rampe devait avoir entre 18 et 20 m de longueur, son pendage étant de 11°. L'allure générale de ce rempart, en coupe, devait donc être celle que nous donnons dans la figure 9. Il ne devait pas être très élevé si on en juge par la masse des éboulis, bien que très certainement les paysans du Moyen-Age ont dû lorsqu'ils ont aménagé leurs champs, se servir des blocs de grès qui le constituaient pour élever les murettes de clôture entre leurs parcelles. On peut estimer sa hauteur maximum à 3 m. On peut penser avec quelque vraisemblance qu'à cause de la rampe intérieure à son sommet existait soit une murette de pierre, sorte de parapet ou une palissade de bois empêchant gens et bestiaux de tomber au pied.

Le rempart déborde la couche néolithique k et sa base repose sur une couche peu épaisse i dont on ne peut encore préciser la nature archéologique, chalcolithique ou Bronze Ancien⁹. Or la couche néolithique, elle, peut être datée. Elle a fourni une pointe de flèche

(9) N'ayant à notre disposition aucun emplacement de travail, nous n'avons pu extraire des caisses où il est entreposé, le matériel récolté pour en faire une étude typologique et statistique discriminatoire.

COUPE THÉORIQUE
DU REMPART DE LA BRÈCHE AU DIABLE



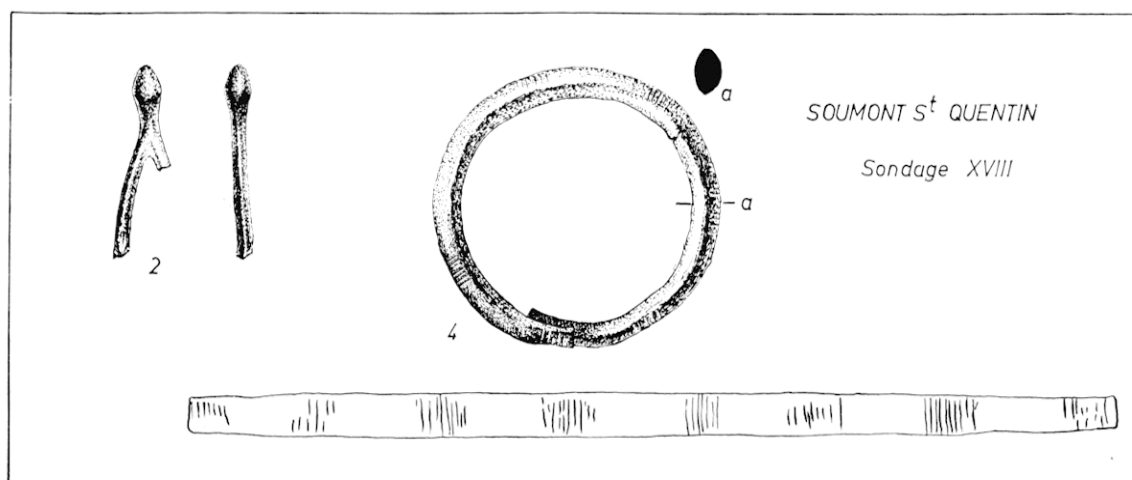
9. Coupe théorique du rempart.

à tranchant transversal et surtout un bord, peut-être de vase-support à décor quadrillé typiquement chasséen soit pour notre région entre 2.800 et 3.000 av. J.-C. Notre rempart est donc nettement postérieur au Chasséen. Sa technique de construction, blocage avec un liant d'argile durcie au feu nous oblige à le dater soit du Bronze Moyen au plus tôt, et sans doute avec plus d'exactitude du Bronze final. Cette époque à laquelle nous attribuons sa construction semble bien confirmée par d'autres faits. Tout d'abord si j'ai trouvé des traces de Chalcolithique sur le site de la Brèche-au-Diable, à notre connaissance on n'y a jamais encore signalé des indices du Bronze Ancien. Puis, si l'on s'en réfère aux données classiques l'ambre relativement rare dans l'Ouest de la France n'est apparu qu'exceptionnellement au Chalcolithique. Sa diffusion commerciale ne commence surtout qu'à partir du début de l'Age du Bronze. Or la particule d'ambre que nous avons découverte se trouvait en A 8,35 environ dans la couche j à 20 cm sous la couche i que nous pouvons dater au plutôt du Chalcolithique, couche i qui se trouve sous la partie la plus profonde du blocage du rempart. Sa situation à l'extrême limite de la zone d'occupation du site, sa profondeur prouve qu'il est arrivé là plusieurs siècles avant les constructeurs du rempart.

Bien que nous n'ayons découvert dans le rempart proprement dit, que peu d'objets perdus par ses constructeurs, une virole en bronze notamment, objets qui auraient pu nous permettre d'attribuer une date précise à sa construction, on remarquera cependant qu'en B 6 par exemple, au pied même du rempart, nous avons trouvé un petit morceau de bronze informe provenant de la partie éboulée du rempart. En A 5 dans la couche h nous avons noté des traces de bronze. Or cette couche qui a donné beaucoup de faune¹⁰ est une couche qui est contemporaine de la civilisation qui a construit le rempart, puisque cette couche ne se poursuit pas sous le rempart mais s'arrête très exactement à son pied. Elle est formée de déchets de cuisine jetés sur la berme du haut du rempart, puisque nous n'y avons pas trouvé trace de foyers. Elle est donc contemporaine des occupants, occupants qui vivaient surtout d'élevage.

C'est dans le mètre 16,30 à - - 68 cm du

(10) La détermination de la faune de cette fouille a été faite par M^{me} Th. Poulain-Josien. Cette couche h a fourni des restes se rapportant à 32 animaux domestiques et un sauvage. M^{me} Poulain-Josien y a reconnu du boeuf, du porc, du mouton, de la chèvre, c'est-à-dire des animaux d'élevage. Nous espérons que M^{me} Poulain pourra publier une étude spéciale de la faune trouvée dans les différentes couches de cette fouille.



10. Mobilier du sondage 18.

niveau du sol actuel en plein dans le blocage du rempart que la virole de bronze a été découverte. Dans le mètre 3 α juste à la surface de l'argile formant le glacis interne du rempart nous avons trouvé un objet de bronze en partie brisé, mais qui est une moitié de boucle de ceinture, ovale. Cette boucle devait être tout à fait analogue à la boucle de Is-sur-Tille figurée dans la planche IX de l'ouvrage de N. Sandars¹¹ (fig. 10 et 11). Enfin un bracelet de bronze décoré de stries verticales (fig. 12) a été découvert en 1961 en creusant les fondations d'un bâtiment rural (point B de la (fig. 2) au pied même du rempart. Ce bracelet par sa forme en demi-jonc, ouvert, par son décor, peut être attribué lui aussi au Bronze récent. Tout le mobilier mis au jour dans le rempart même ou dans son contexte immédiat avec les autres éléments d'analyse exposés ci-dessus nous obligent à attribuer la construction du rempart de l'éperon barré de la Brèche-au-Diable au moins au Bronze final, sinon au Bronze Moyen.

Si le problème de la datation du rempart paraît résolu, d'autres problèmes de détail se sont présentés à nous au cours de cette fouille. Ces problèmes sont sans doute moins importants, mais si nous pouvions les résoudre ils nous apporteraient des renseignements

précieux sur l'histoire de notre rempart jusqu'à sa semi-destruction et son état actuel.

Nous avons vu (cf. la coupe des mètres A de 0 à 10) que dans la bande des mètres A on avait décelé une couche que nous avons appelée couche f formant une sorte de sol dur constitué par un cailloutis descendant avec une pente d'environ 11° vers l'extérieur, cailloutis mélangé à du charbon de bois, des débris d'os brûlés et comportant quelques foyers en A 3,50, A 5,50, A 6. Cette couche n'apparaît pas dans les mètres B. Sa largeur que nous ne connaissons pas car nous n'avons pas encore pu faire une fouille perpendiculaire à notre tranchée, c'est-à-dire dans le sens du rempart vers le sud dans les mètres Z, Y... semble une rampe d'accès au camp et disparaît vers les mètres 11-12. En tout cas la configuration du terrain ne permet pas de lui attribuer une largeur de plus de 3 m ou 3,50 m. Sur cette couche f nous avons trouvé un peu de faune, de la poterie gallo-romaine tardive et un morceau de fer. Elle paraît donc avoir été utilisée comme voie d'accès au camp jusqu'à la fin du Gallo-Romain. D'un autre côté elle a été faite à une époque très nettement postérieure à la construction du rempart puisqu'elle est construite sur les éboulis (cf. en A 5) et très probablement à un moment où la partie supérieure du rempart avait déjà été arasée. Ce qui le prouve encore c'est qu'elle repose sur une couche de remplissage (couche c) située au-dessus de la couche à faune h qui,

(11) Nancy K. SANDARS, *Bronze Age Cultures in France*, Cambridge, University Press, 1957, p. 151 et pl. IX.



11. Partie de boucle de ceinturon en bronze.



12. Bracelet de bronze plein avec décors de traits perpendiculaires.

elle, est contemporaine du rempart. De plus elle recouvre un important foyer aménagé au pied des éboulis du rempart. Malheureusement ce foyer ne nous a pas donné d'indices qui nous auraient permis de le dater. On ne peut donc dire non plus vers quelle époque la partie supérieure du rempart a été démantelée.

L'étude des couches de remblai et d'éboulis, c'est-à-dire des couches b, d, e pourrait peut-être permettre de savoir jusqu'à quelle époque la tranchée formée par la rampe d'accès est restée ouverte donc sans doute en service ou tout au moins nous indiquer vers quelle date on a apporté la couche b pour niveler le terrain.

La couche b nous l'avons vu, de remblai récent, contient de nombreux éclats, outils de silex, de la poterie qui prouve que ce remblai a été pris sur le site. Mais en A 10,40, à une profondeur de 70 cm, c'est-à-dire à quelques centimètres au-dessus de la couche f (rampe), il a été trouvé un fragment de poterie blanche dure avec vernis vert. Au mètre B 10,75, à la limite de A et de B, à une profondeur elle aussi de 70 cm, un fragment de poterie vernissée marron, ainsi qu'en A 13,75, à une profondeur d'environ 60 cm un tesson de poterie grise récente. Si la poterie à vernis vert peut remonter au xv^e siècle, celle à vernis marron date du xviii^e ainsi que la poterie grise. Ces tessons récents sont en contact avec la couche f. Quand on a remblayé ils devaient se trouver à la surface du sol de remblai. On peut donc dire que la couche b a été déposée là vers le xvii^e ou xviii^e siècle. Ce remblai b a recouvert alors et la couche f jusqu'au mètre 4 en A et ensuite la couche

d'éboulis du rempart couche e. La couche c et la couche e sous-jacentes à b prouvent étant donné leur épaisseur que la partie supérieure du rempart était écroulée depuis longtemps lorsque le terrain a été nivelé par la couche b. Nous avons quelque raison de penser que la couche c en B et les couches f et e en A ont servi jusqu'aux environs du x^e siècle pour accéder à l'intérieur de l'éperon barré. Car pendant l'époque mérovingienne et l'époque carolingienne, il nous semble que cette pente fut le seul chemin qui ait pu permettre d'amener les lourds sarcophages en pierre calcaire que l'on retrouve dans le cimetière primitif beaucoup plus vaste que le cimetière actuel.

D'autres éléments confirment l'époque de ce nivellement. Au niveau supérieur du blocage du rempart et des éboulis en A 8 à -- 0,45 m nous avons noté un morceau de tuile plate et encore de la poterie du xvii^e ou xviii^e siècles. Entre les mètres B 5 et B 9 nous avons aussi trouvé un morceau de tuile et de la poterie de même époque.

Autre point à élucider, la présence de deux blocs, de deux pierres levées aux mètres A-B 20 et Z 20-21, juste dans le prolongement de notre rampe. Il est certain que ces deux pierres levées comme nous l'avons déjà dit n'ont pas été érigées au Néolithique. Elles semblent contemporaines du rempart dont elles marquent à peu près la limite interne, puisqu'autour de ces deux mégalithes le blocage n'existe plus, ou n'existe pas. Il serait nécessaire de vérifier si il n'y en a pas d'autres à côté. Mais nous n'avons pu encore procéder à cette vérification. Étant donné leur emplacement

il est bien difficile de les considérer comme des menhirs. A quoi donc pouvaient-elles servir? Il n'y a que deux hypothèses :

1^o elles formaient le parement interne du rempart ;

2^o elles sont les éléments de la chicane de la porte d'entrée du camp.

La première hypothèse ne semble guère plausible. Parce que le point où elles se trouvent donnerait au rempart une base de 14 mètres. En outre nous savons que du côté du camp le rempart n'avait pas de parement mais qu'il se terminait en « queue de billard » par un glacis. Enfin leur hauteur au-dessus du sol à l'époque où ils ont été dressés ne dépassait pas 1,70 m. Si ils avaient servi de parement, on devrait en retrouver tout le long du rempart à l'intérieur du camp. Ce qui n'est pas le cas.

La seconde hypothèse nous paraît beaucoup plus valable, et c'est celle que nous admettons. Mais la rampe d'accès que nous avons décrite,

et la stratigraphie des couches sur laquelle elle est assise ne correspond pas tout à fait avec la rampe d'accès primitive du camp. Le chemin d'accès primitif se trouve plus au sud, en bordure des mètres A. Seules des fouilles complémentaires tant autour des deux mégalithes, que perpendiculairement à notre fouille de 1960 pourront avoir quelque chance de nous donner la clef de cette énigme.

Quoiqu'il en soit la méthode de fouilles fines avec une stratigraphie minutieuse appliquée à une fouille ordinairement faite avec des moyens matériels plus expéditifs, ne nous aurait pas permis de tirer les nombreux renseignements que nous avons exposés ci-dessus. Cette méthode est longue, difficile, mais elle démontre une fois de plus que scientifiquement elle est largement payante.

Bernard EDEINE.